

Prévoyance : Accident - Blessure - Maladie

La protection médico-sociale du réserviste



SOUS LA LOUPE

L'exercice Orion Jeunesse dans les Métropoles de Lyon et Saint-Étienne

PATRIMOINE

Il y a 110 ans : la bataille de la Somme

FOCUS

La mise à disposition d'un réserviste au profit d'un autre employeur militaire

**REVUE
D’INFORMATION
ET DE LIAISON
DE L’UNION NATIONALE
DES OFFICIERS
DE RÉSERVE ET
DES ORGANISATIONS
DE RÉSERVISTES
(4 numéros/an)**

Le conseil d'administration de la Fédération nationale André Maginot (FNAM), dans sa séance du 16 octobre 2025, a prononcé l'admission de l'UNOR au sein de la Fédération sous l'appellation « Union nationale des officiers de réserve et des organisations de réservistes », affiliée à la Fédération nationale André Maginot sous le n° 310.

Administration-rédaction :

UNOR
GR 310
Fédération nationale
André Maginot
24 bis, boulevard Saint-
Germain
75005 Paris
unor.dg@orange.fr
Site internet :
https://unor-reserves.fr

Directeur de la publication :

MC (R) Jean-Philippe
Durrieu DuFaza
Président de l'UNOR

Rédacteur en chef :

Lionel Pétillon
redacteur.unor@orange.fr

Abonnements :

Publicité :
Délégué général de l'UNOR
Tél. : 01 43 47 40 16
Tél. : 07 85 11 46 67
unor.dg@orange.fr

Dépôt légal :

3^e trimestre 2026
N° CPPAP : 0519 G 84894

**Conception, réalisation
et impression :**

Imprimerie Decombat,
63118 Cébazat
I.S.S.N. n° 004.2242.

La rédaction n'est pas responsable des documents qui lui sont adressés et n'est en aucun cas tenue de les retourner. Si l'auteur souhaite être publié (texte et photos), il est impératif qu'il inscrive à la main la mention « bon pour publication ». Les textes sélectionnés ne donnent pas lieu à rétribution, et peuvent subir des modifications en vue d'une parution. Les textes publiés n'engagent que leurs auteurs.

SOMMAIRE

PHOTOS DE LA COUVERTURE :

© UNOR OCCITANIE-MIDI-PYRÉNÉES ; © MINARM

4 Éditorial

- Par le médecin en chef (R)
Jean-Philippe Durrieu DuFaza,
président national de l'UNOR

6 Actualités

- Nouveaux chefs : CEMAT, CEMM,
Garde nationale et division
« cohésion nationale »

8 Actualités internationales

- Dépenses militaires :
l'Europe débourse de plus en plus

10 Focus

- Engagement : la mise à disposition
d'un réserviste
- Habillement : chaussures,
treillis, coiffes, gourde...
que doit-on rendre ?

27 Sous la loupe

- L'exercice Orion Jeunesse
à Lyon et Saint-Étienne

31 Associations nationales

- L'ANOLiR à l'EM de la 4^e BAC

33 Associations territoriales

- Le mot du colonel (R) Philippe
Lataste, 1^{er} vice-président
- AOR 74 : Voyage en Allemagne
- AOR-NC : Un nouveau patrouilleur
au nom historique
- AOCC-BG : Les OR à la veillée
et à la de panthéonisation

37 Culture / Lu pour vous

- Rencontre avec l'auteur
Nicolas Princen
- Lu pour vous

46 Patrimoine

- Il y a 110 ans : la bataille de la Somme

49 Publications officielles

13 Dossier

PRÉVOYANCE : la protection médico-sociale du réserviste

- La coexistence de deux régimes
et la nécessité d'une complémentaire
- Les différentes étapes de la prise en charge
- L'ASUNOR aux côtés des adhérents



MÉDECIN EN CHEF (R) JEAN-PHILIPPE DURRIEU DUFAZA

PRÉSIDENT NATIONAL DE L'UNION NATIONALE DES OFFICIERS DE RÉSERVE ET DES ORGANISATIONS DE RÉSERVISTES

PROTÉGER CEUX QUI S'ENGAGENT

S'engager comme réserviste, c'est accepter de donner une part de son temps, de ses compétences et parfois de sa sécurité au service de la Nation. Cet engagement ne peut être durable que si celui qui l'assume sait qu'il ne sera pas laissé seul face aux conséquences personnelles, familiales ou professionnelles qu'il peut entraîner. Ce numéro spécial de *Armée et Défense* est consacré à cette question essentielle : la protection du réserviste.

Alors que la réserve monte en puissance et que les armées font tout particulièrement appel à la jeunesse, l'UNOR doit aborder ces enjeux avec une exigence de responsabilité, dans une gestion "en bon père de famille" des problématiques encore insuffisamment prises en compte.

Depuis 1922, l'UNOR porte cette responsabilité. Nos statuts nous donnent notamment pour mission de « *défendre les intérêts moraux et matériels, ainsi que les intérêts professionnels civils* » de nos membres et de leurs adhérents, en développant une action sociale. Ils nous demandent également d'agir dans les relations entre employeurs, forces armées et familles.

Ces mots nous obligent.

Protéger le réserviste, c'est d'abord protéger son engagement. C'est veiller à ce que servir dans la réserve ne devienne jamais une fragilité dans une carrière professionnelle. C'est accompagner celui qui rencontre une difficulté avec son employeur. C'est être attentif aux conséquences d'un accident, d'une maladie ou d'une blessure survenus dans le cadre de son engagement. C'est aussi penser à sa famille, qui partage souvent silencieusement les contraintes de ses absences et doit pouvoir être accompagnée lorsque survient l'épreuve.

Cette protection doit être particulièrement attentive envers les plus jeunes. Ils s'engagent avec enthousiasme, mais disposent souvent de moins de ressources, de moins de protections et parfois d'une connais-



sance imparfaite de leurs droits. Notre devoir collectif est de leur apporter information, prévention et accompagnement, mais également de rechercher avec nos partenaires les dispositifs assurantiels et sociaux les plus adaptés à leur situation.

C'est dans cet esprit que nos partenaires assurantiels ont répondu immédiatement à nos appels afin de réaliser un audit objectif de la couverture des réservistes et de proposer des solutions négociées, notamment au bénéfice des jeunes réservistes.

Ce travail, engagé de longue date avec UNEO et la GMF, a pris une nouvelle dimension avec l'arrivée de l'AGPM et de KLESIA, rejoints par ALLIANZ et la MAA.

Cette approche œcuménique, fondée sur la complémentarité et non sur l'exclusivité, nous permet de proposer à nos réservistes et à leurs familles des produits de qualité, adaptés à la diversité des situations.

Elle traduit notre volonté d'accompagner les membres de la communauté des réservistes et de consolider leur fidélité à un engagement autour d'une mission qui nous est commune.

C'est tout le sens du travail conduit avec les équipes dirigeantes de l'ASUNOR, chargée de l'action sociale de l'UNOR. Ensemble, nous avons souhaité que cette prévoyance

puisse être largement prise en charge par l'ASUNOR.

Ainsi, pour les réservistes étudiants de moins de 25 ans, toute adhésion de deux ans à l'UNOR ouvre droit à une participation de 25 euros par an au titre de cette protection.

Cette mesure concrète illustre notre conception de la solidarité : ne pas attendre que la difficulté survienne, mais agir en amont pour rendre la protection accessible à ceux qui en ont le plus besoin.

Mais protéger ne signifie pas seulement intervenir lorsque la difficulté est là. Protéger, c'est anticiper. Informer sur les droits, identifier les vulnérabilités, développer des partenariats, améliorer les couvertures et faire remonter aux autorités civiles et militaires les difficultés rencontrées sur le terrain.

Avec plus de 200 associations et 22 000 adhérents, notre réseau territorial et national nous donne pour cela une responsabilité particulière : celle d'être présent au plus près des réservistes.

À l'heure où notre pays souhaite accroître considérablement ses réserves et appelle davantage de citoyens à servir, cette question devient stratégique. On ne peut demander toujours davantage d'engagements sans construire parallèlement une véritable culture de la protection de ceux qui s'engagent.

La force d'une réserve ne se mesure pas seulement au nombre de femmes et d'hommes qui la composent. Elle se mesure aussi à la confiance qu'ils placent dans l'institution et dans la communauté qui les entoure.

À l'UNOR, notre ambition doit donc être simple : aucun réserviste confronté à une difficulté du fait de son engagement ne doit avoir le sentiment d'être seul.

C'est une exigence de solidarité.

C'est notre responsabilité.

C'est aussi notre conception de l'engagement au service de la Nation. ■